Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le
ID : 074-217402189-20220905-DE2022_076-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la SALLE POLYVALENTE PUBLIER,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 22
Votants : 26

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Eric GAYDON - Dominique GIRAUD-Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Valérie MERLE-DARCOURT - Robert BARATAY - Marie-Claude GIRARDOZ - Gilles TOURNIER - Bernadette GROBEL - Marie-Jeanne SIMON - Philippe DECURNINGES - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR – Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Alexia LEROUYER par Marie-Claude GIRARDOZ – Sylviane DENIAU par Georges BARTHE - Gilles TOURNIER par Jacques GRANDCHAMP – Claude SIGWALT par Brigitte PERROT
Absents : Jérémy COULOMBEL - Valérie RAPHOZ - - Julien-Marc MEYNET
Secrétaire de séance : Robert BARATAY

OBJET : Modification du tableau des Emplois

DELIBERATION N° 2022.076

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu l'avis du Comité technique en date du 25 août 2022,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à la réussite de la promotion interne auprès du Centre de Gestion.
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,
Considérant la nécessité de modifier ainsi le tableau des emplois

Après en avoir délibéré à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois tel qu'annexé ci-dessous.

Modification du tableau des emplois
Annexe à la délibération du conseil municipal du 5 septembre 2022

1. Modification de postes

Référence poste budgétaire	Catégorie	Effectif concerné	Service	Grade	dont temps non complet

Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le
ID : 074-217402189-20220905-DE2022_076-DE

Filière sportive :					
PB00097	B	1	Centre nautique – secteur aquatique	Éducateur APS	17,5/35 *(au lieu de 35/35)*

NB : En **gras** les modifications apportées au poste

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le Représentant de l'État.